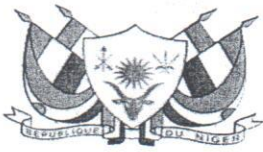


Ste Allouessan
Construire / Ville Niamey



REPUBLIQUE DU NIGER
REGION DE NIAMEY
VILLE DE NIAMEY
CABINET DU MAIRE



ARRETE N° 000059 /M/PCVN/CAB
Du 02 JUL 2015 2015
Portant délégation de signature

LE MAIRE, PRESIDENT DU CONSEIL DE VILLE DE NIAMEY

- Vu**, la Constitution du 25 novembre 2010 ;
- Vu**, la Loi N°2008-42 du 31 juillet 2008, relative à l'organisation et l'administration du Territoire de la République du Niger modifiée par l'Ordonnance N°2010-53 du 17 septembre 2010 ;
- Vu**, la Loi N° 2012-45 du 25 septembre 2012, portant Code du Travail de la République du Niger ;
- Vu**, l'Ordonnance N°2010-54 du 17 septembre 2010, portant Code Général des Collectivités Territoriales de la République du Niger ;
- Vu**, l'Ordonnance N°2010-55 du 17 septembre 2010, portant statut des communes à statut particulier ou villes ;
- Vu**, l'Ordonnance N°2010-56 du 17 septembre 2010, portant érection des Communautés Urbaines de Niamey, Maradi, Tahoua et Zinder en communes à statut particulier ou villes et les communes les composant en arrondissements ;
- Vu**, l'Ordonnance N°59-113/PCN du 14 Juillet 1959, portant réglementation des terres du domaine privé de la République du Niger ;
- Vu**, le Jugement N°004/TGI/HC/ME du 17 février 2011, portant validation de l'élection des conseillers de ville au titre de la Ville de Niamey ;
- Vu**, le Procès verbal d'installation du Conseil de Ville de Niamey en date du 30 juin 2011 ;
- Vu**, les Procès verbaux de l'élection du Maire et des adjoints du conseil de Ville de Niamey en date du 30 Juin 2011 ;
- Vu**, le Procès verbal de l'élection du Maire Président du conseil de Ville de Niamey en date du 11 Novembre 2013;
- Vu**, le Procès verbal de l'élection du 2 ème Adjoint au Maire Président du conseil de Ville de Niamey en date du 7 Janvier 2015 ;
- Vu**, la délibération n°023/CVN/2014 du 31 Décembre 2014 portant adoption du budget de l'exercice 2015 ;

Vu, l'Arrêté N°000101/M/PCVN/SG/DGR du 22 octobre 2012, modifiant et complétant l'arrêté N°0009/M/ PCVN du 13/01/2012, portant sur le régime indemnitaire et avantages alloués aux agents de la Ville de Niamey ;

Vu, l'Arrêté N°00035/M/PCVN/SG/DGR du 07 mai 2013, modifiant et complétant l'arrêté N°102/M/PCVN/SG/DGR du 22 octobre 2012, portant création et organisation des services de la Ville de Niamey ;

Vu, l'Arrêté N°0011/M/PCVN/CAB du 13 Février 2014, portant nomination du Secrétaire Général de la Ville de Niamey ;

Vu, les nécessités du service ;

ARRETE :

Article Premier : Au terme du présent arrêté, Monsieur Ibrahim Oumarou Premier Vice Président du Conseil de Ville de Niamey reçoit du Maire Président du Conseil de Ville de Niamey délégation de signature pour les actes ci – après :

- les avis de convocation des réunions des membres de la commission autorisation de construire ;
- les autorisations de construire.

Article 2 : Le Secrétaire Général, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera enregistré et publié partout où besoin sera.

Ampliations :

- Gouverneur Région Niamey..... 1 (à-t-c-r)
- Adjoints Maire/VNy..... 3
- Maires/ACNy..... 5
- CAB/M/VNy..... 1



ASSANE SEIDOU